

Les Jeunesses Musicales du Luxembourg belge
proposent

L'atelier d'éveil à l'expression musicale



*Pour s'ouvrir à la musique et par la musique
dès le plus jeune âge*

asbl - membre de la Fédération des Jeunesses Musicales de la Communauté française



1c, rue Camille Joset B 6730 Rossignol - Belgique
Tél. : 063/41 22 81 E-mail : jmlb@jeunessesmusicales.be

L'atelier d'éveil à l'expression musicale

est une forme d'action propre aux Jeunesses Musicales s'adressant aux enfants dès le plus jeune âge, dans l'enseignement fondamental (maternel et/ou primaire), les crèches, l'enseignement spécial et/ou dans tout autre contexte adéquat.

Il consiste en cycles de séances progressives et ludiques d'éveil de l'enfant et des tout-petits, adaptées à l'âge et à la personnalité de ceux-ci, par la musique, le chant, le rythme, le mouvement & la danse, l'écoute, les découvertes vivantes des instruments et plus globalement tout ce qui se rapporte à l'expression musicale.

Cette action s'articule en toute complémentarité avec les programmes pédagogiques et complète la formation dispensée par les enseignants titulaires.

Ses objectifs

- Développer les possibilités musicales des enfants dès leur plus jeune âge.
- Faciliter leur approche au monde sonore (écoute) et à l'expression vocale (chant).
- Accroître leur sens artistique et leurs potentialités sensorielles.
- Stimuler leur créativité, leur imagination par des activités centrées sur le jeu, l'expérimentation, l'invention.
- Permettre aux enseignant(e)s de vivre activement un moment musical avec leurs élèves, et selon leur volonté, avoir accès à une formation continuée complémentaire.

Ses moyens

Des professionnels dûment spécialisés basant leurs interventions en toute complémentarité avec les enseignants. La pédagogie déployée par ces « musiciens intervenants » est principalement ludique, basée sur le chant, et crée un cadre « non scolaire » souvent heureux. Actuellement, 6 employés forment l'équipe d'animation des JM.

Ce qu'on y fait

- **De la pratique vocale** par l'apprentissage de comptines, de chants, de danses, de phrases rythmiques,
- **Des jeux divers et progressifs** faisant intervenir des éléments de psychomotricité, la discrimination auditive, l'association son & mouvement, la pose et le travail de la voix, la structuration rythmique,...
- **De la pratique instrumentale** (improvisations, compositions élémentaires ou non conventionnelles,)

Ce qu'on n'y fait pas

- **Remplacer l'enseignant(e)** : Les ateliers d'éveil complètent le travail des titulaires des classes et peuvent leur servir de formation complémentaire réutilisable selon leur motivation.
- **Remplacer l'enseignement musical dispensé par les écoles de musique, les académies,**

De par sa nature, l'atelier d'éveil à l'expression musicale s'adresse à tous les élèves, quel que soit leur niveau et constitue un apport essentiellement différent et complémentaire de celui du cours de solfège et d'instrument traditionnellement dispensé par l'enseignement artistique.

Bon à savoir

Il est établi que les retombées d'un éveil musical (ainsi appliqué) touche le développement global de l'enfant tant dans la structuration de sa personnalité que dans les disciplines d'apprentissage (math, français, apprentissage des langues étrangères, ...) ou encore dans ses performances créatives !

C'est en tout cas ce qu'a mis en évidence un important projet pilote mené par les JM du Luxembourg belge durant plusieurs années et ponctué par un Colloque du Conseil de la Musique présidé par Robert Wangermée à Bastogne. Pourtant, nombreuses sont encore les personnes qui attribuent à l'éveil musical une seule dimension esthétique.

Tous les enfants aiment la musique : ils y ont donc droit!

Ce qu'en pensent les enseignants

« Chaque séance débute par un bonjour musical, un échauffement de voix, ... Les enfants écoutent une histoire qui mène à une chanson, reçoivent les consignes du prochain jeu de hauteur, d'intensité du son, ... Les inhibitions se lèvent de façon spectaculaire. J'ai pu observer les enfants de l'extérieur et j'ai beaucoup appris. » Madame DASSONVILLE : institutrice - école communale de Humain (Marche)

« A l'école, il n'y a pas que les maths et le français ; et la musique peut, entre autres, préparer admirablement les enfants à l'acquisition optimale des autres branches » Monsieur BOLLAND : instituteur en chef - école communale de Amonines

« Ces ateliers permettent à l'enseignant d'apprendre des nouvelles façons d'enseigner mais également de redécouvrir certaines possibilités musicales trop souvent oubliées. » Madame ADAM : institutrice maternelle - école communale de Mabompré

Quelques références depuis de nombreuses saisons

Commune de Marche-en-Famenne (pour tout l'enseignement communal maternel)
Commune de Tellin (pour tout l'enseignement communal primaire et maternel)
Commune de Bertogne (pour tout l'enseignement communal maternel et primaire)
Commune de Tintigny (pour tout l'enseignement communal maternel)
Commune de Vaux-sur-Sûre (pour tout l'enseignement communal primaire et maternel)
Association de parents des écoles communales de Houffalize
Association de parents de l'Institut Saint-Joseph de Neufchâteau
Ecole communale d'Etalle, Udange, Fauvillers,
..... ea

**+ de 3.600 séances réalisées annuellement pour plus de 6.500
enfants
(soit un total d'environ 100.000 participants !)**

Les Jeunesses Musicales du Luxembourg belge

Rue Camille Joset,1c - 6730 Rossignol

Téléphone : 063/41.22.81.

Mail : jmlb@jeunessesmusicales.be et b.lesuisse@jeunessesmusicales.be

www.gaume-jazz.com

www.jeunessesmusicales.be

Pour tous vos contacts

Julie BISSOT, directrice

Benoît LESUISSE, coordinateur éveil musical

Notre équipe d'animation éveil musical

Lionel BRACK, animateur

Maxime CHAMPION, animateur

Yoann GRUDZIEN, animateur/formateur

Benoît LESUISSE, animateur/formateur

Marie LIGNIAN, animatrice / petite enfance

Pierre MALEMPRE, animateur

Les renseignements pratiques

1 atelier = 10 séances hebdomadaires d'une durée de 50 minutes.

Chaque agenda est à définir en concertation entre l'animateur(trice) affecté(e) et l'école.

Les conditions financières

1 atelier (10 séances de 50 minutes) : 420 €uros

2 ateliers consécutifs (2 x 10 séances de 50 minutes) : 750 €uros

Commande de 3 ateliers ou plus : 330 €uros/atelier

Selon le cas, des conventions particulières peuvent être définies.

Contactez nous !

Le bon de commande

à renvoyer daté, complété et dûment signé le plus rapidement possible aux
Jeunesses Musicales du Luxembourg Belge, rue Camille Joset 1c- 6730 Rossignol
Tél. : 063/41.22.81. - E-mail : jmlb@jeunessesmusicales.be et b.lesuisse@jeunessesmusicales.be

ECOLE :

DIRECTION :

CONTACT :

TELEPHONE : E-mail :

ADRESSE COMPLETE :

.....

HORAIRE DES COURS :

.....

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION :

.....

Nbre d'ateliers : x (Prix unitaire) – COUT TOTAL :

Trimestre souhaité – sous réserve de disponibilité de nos animateurs (biffer les mentions inutiles) :
1^{er} trimestre (de septembre à décembre) – 2^e trimestre (de janvier à mars) – 3^e trimestre (d'avril à juin)

Classe(s)	Titulaire(s)	Nbre élèves	Jour(s) souhaité(s)	Remarque(s)

DATE ET SIGNATURE :